

21^e colloque des Archives d'Agde. Agde, 11 juin 2005
Association pour la Promotion des Archives d'Agde et de sa Région

L'eau et la terre.
Les transformations du milieu humide
en Languedoc méditerranéen au Moyen Âge.

Jean-Loup Abbé

Au Moyen Âge, comme à toutes les époques, les populations ont dû aménager l'espace qui les entoure, organiser leur lieu de vie et de travail afin d'en tirer plus de ressources et de revenus. Les XI^e-début XIV^e siècles représentent une période privilégiée, celle d'une croissance démographique vigoureuse dans toute l'Europe provoquée par toute une série de facteurs : stabilité politique internationale, absence d'épidémies majeures, petit optimum climatique favorable à l'agriculture, croissance des revenus et dynamisme commercial.

La croissance démographique demande à plus produire, ou à mieux produire, autrement dit, à étendre les surfaces agricoles cultivées ou les réaménager pour les rendre plus productives. Il faut ajouter à ce besoin strictement alimentaire en céréales une recherche du profit et de pouvoir de la part des maîtres de la terre : les seigneurs, qu'il s'agisse des laïcs (nobles locaux et princes régionaux), les communautés religieuses (cisterciens, ordres militaires, bénédictins, chanoines) ou le roi. La réorganisation et l'extension des terroirs cultivés, la création de nouveaux villages, se traduisent par plus de productions sur les terres exploitées en propre, plus de redevances foncières et banales, plus de population contrôlée.

Ce dynamisme rural touche la plupart des régions européennes, en particulier les régions où les espaces naturels faiblement exploités sont importants (forêts, landes, marécages) et l'habitat peu dense. C'est le cas des grandes forêts d'Europe centrale (*Drang nach Osten*), d'Île-de-France (Brie, Yveline), des marécages littoraux des Fens en Angleterre, de Flandre et des Pays-Bas, ou encore du marais poitevin. Les régions méridionales ne sont pas exemptes de cette tendance forte : la Reconquista ibérique remodèle l'habitat villageois et les cultures, le sud-ouest de la France est aussi gagné par ce mouvement : sauvetés, bourgs marchands, castelnaux et bastides traduisent la transformation d'un espace où le peuplement se concentre fortement. Par contre, les régions profondément marquées par la romanisation, comme le pourtour de la Méditerranée, sont moins concernées par l'extension des terroirs agraires, car il reste peu à défricher. Pour autant, la réorganisation de l'habitat est aussi vigoureuse : villages et villes se forment spontanément autour des châteaux et des églises au cours des XI^e-XIII^e siècles. La naissance de ces *castra* a été bien étudiée depuis la synthèse de Monique Bourin sur le Biterrois¹.

¹ *Villages médiévaux en Bas-Languedoc : genèse d'une sociabilité (X^e-XIV^e siècle)*, L'Harmattan, Paris, 1987, 2 vol, 338 et 470 p.

Les milieux humides du Midi de la France ont moins suscité l'attention des chercheurs, à la différence des régions septentrionales de l'Europe dont les drainages des littoraux sont depuis longtemps bien étudiés. En effet, les lagunes et les étangs bordant la Méditerranée des Alpes aux Pyrénées font avant tout l'objet d'une exploitation directe (sel, pêche, chasse, roseaux, élevage), sans que leurs superficies soient volontairement réduites dans une perspective agraire. Or, l'intérêt porté par les sociétés pour des pièces d'eau moins étendues, mais beaucoup plus répandues, les étangs continentaux², est longtemps resté au second plan. Si au centre et au nord de l'Europe, ils sont préservés et souvent multipliés, la situation des régions méridionales est beaucoup plus contrastée. L'omniprésence des étangs dans les plaines périphériques de la Méditerranée fait qu'ils sont au cœur, en non en marge, de l'existence des populations. C'est ce que cette communication voudrait contribuer à montrer.

La participation des étangs de plaine aux mutations paysagères et agricoles du Moyen Âge est en effet décisive. En Languedoc, Montady et son célèbre « soleil » ne sont en fait qu'un cas exceptionnel derrière lequel une multitude de dépressions humides plus ou moins vastes donnent un caractère spécifique au paysage médiéval et à la mise en valeur qui l'accompagne. Les assèchements d'étangs constituent par conséquent un bon observatoire des transformations du paysage et des créations de parcellaires. Dans un premier temps, il convient de caractériser les étangs de la plaine languedocienne, auxquels peuvent être associés leurs homologues roussillonnais. Ensuite, l'accent sera mis sur l'importance du XIII^e siècle et, pour finir, les exemples de Pézenas, Fleury-d'Aude et Montady permettront de juger sur pièces les aménagements effectués.

I. Une constellation d'étangs : les plaines méditerranéennes, entre terre et eau

La diversité du milieu paludifié méditerranéen demande quelques précisions. Il faut différencier d'une part les systèmes lagunaires littoraux (Mauguio, Thau et le marais du Bagnas, Bages, par ex.) auxquels peuvent être associés les marais deltaïques (Camargue), d'autre part les marais et paluns des plaines fluviales et enfin les dépressions fermées. Le vaste réseau des lagunes et des marais côtiers, de la Provence occidentale aux Pyrénées, diffère sur bien des points des terres humides de l'intérieur, autant dans sa genèse géomorphologique que pour les activités humaines qui lui sont liées. Loin d'être répulsif, le littoral lagunaire formé au début de l'holocène a attiré un peuplement important du néolithique à la fin du Moyen Âge qui s'est manifesté à travers des phénomènes aussi divers que l'établissement des comptoirs grecs, des diocèses « littoraux » d'Agde et de Maguelone ou encore des *castra* bordant les rives internes des lagunes. L'activité économique est propre à l'importance des étendues d'eau salées et à leur connexion avec la mer : pêche avec maniguère à partir du XII^e siècle, importance des salines, circulation des marchandises par aménagement de canaux et de *graus*, création des ports de Lattes et d'Aigues-Mortes. L'intérêt économique est tel que les assèchements volontaires paraissent limités et que les gains de terre sont surtout le fait du Petit Âge glaciaire générateur aux XIV^e et surtout XV^e siècles d'ensablements, d'une très forte progradation deltaïque et d'exhaussement des plaines. Par conséquent, l'histoire du milieu lagunaire doit être ici dissociée de l'étude des zones humides situées à l'intérieur de la plaine languedocienne dont les populations ont fait un usage très différent. Les plaines fluviales, bordées de marais plus ou moins pérennes, présentent une évolution autre, où la volonté de drainer s'est régulièrement exercée pour accroître les surfaces agricoles. Les centuriations biterroises et narbonnaises ont joué ce rôle³, les défrichements médiévaux de ripisylves aussi⁴.

² Par différence avec les eaux stagnantes bordant les littoraux et liées à la mer.

³ Clavel-Lévêque (Monique), « Pratiques impérialistes et implantations cadastrales », *Ktéma*, 8, 1983, p. 185-251 ; « Béziers : territoire et cité. La fonction génétique du cadastral précolonial. », *Cité et Territoire, Colloque*

Pourtant, ce sont les dépressions fermées qui donnaient toute sa particularité à une grande partie des plaines méditerranéennes françaises et principalement du Languedoc. Paul Ambert et Georges Clauzon en ont établi solidement la spécificité morphogénétique, qui avait été longtemps discutée⁵. Piémonts détritiques néogènes et quaternaires, les plaines du Roussillon, du Languedoc et de la Provence occidentale ont subi une érosion éolienne de grande ampleur pendant les dernières phases froides du pléistocène (Riss et Würm, il y a environ 10 000 ans) qui a façonné des dépressions fermées de piémont dans les molasses et les sables facilement exportables par le vent. Plus les terrains sont tendres, plus les dépressions s'élargissent, prenant une forme ovalaire ou arrondie qui les identifie aisément. La carte des formations éoliennes proposée par Paul Ambert et Georges Clauzon (Fig. 1) permet de visualiser les principales zones de concentration des dépressions : la Provence occidentale, le couloir du Rhône, le Biterrois, le Narbonnais et le Roussillon, autrement dit les zones les plus exposées aux vents (Mistral, Cers et Tramontane). Le remplissage en eau est tributaire de l'importance des bassins hydrographiques et soumis aux aléas de l'érosion des versants, des apports sédimentaires, des évolutions climatiques et de l'intervention humaine.

Il est évidemment impossible de faire un inventaire exhaustif de toutes les dépressions, tant elles sont nombreuses et souvent de taille très réduite. Cette recherche serait par ailleurs inutile pour une étude historique, car il serait très difficile, et le plus souvent impossible, de trouver des sources d'information sur des pièces d'eau de quelques dizaines de mètres de diamètre. Par contre, il est indispensable d'avoir une vue d'ensemble.

La répartition géographique des principaux étangs aujourd'hui asséchés est recoupée logiquement par celle des sources écrites. Autrement dit, les régions comprises entre les vallées de l'Hérault et de l'Aude (Fig. 2) contiennent plusieurs dossiers importants, à la fois par la quantité des textes, leur diachronie et la qualité de leur contenu. C'est ce qui nous a déjà conduit à développer ces dernières années nos recherches sur l'étang de Montady et sur les cuvettes endoréiques de cette région. Les archives comportent peu de fonds spécifiques qui permettent de localiser des sources propres aux étangs. À l'époque moderne, seule la série C classe sous la cote 11 C des Travaux publics ce qui touche aux canaux, cours d'eau et étangs. Au-delà de la Révolution, la série S (Travaux publics), et en particulier la sous-série 7 S (Service hydraulique – Syndicats), est précieuse. La mise en place des Associations Syndicales Autorisées (A.S.A.) de drainage de la plupart des grands étangs au cours du XIX^e siècle se traduit par le dépôt d'archives de ces associations.

Par conséquent, il faut dépouiller l'ensemble des séries anciennes car les documents utiles peuvent apparaître dans des contextes très différents. Les séries les plus riches sont de loin les séries ecclésiastiques G et H, ce qui traduit la présence foncière du clergé. Cette primauté est partiellement contrebalancée par le chartier des seigneurs laïcs du Pouget⁶ et le très riche fonds de Fleury des Archives nationales⁷. Les séries B et J ont apporté des textes complémentaires, mais rarement de premier plan. Si l'essentiel des sources sont conservées dans les dépôts des Archives départementales, les Archives municipales de Pézenas possèdent

européen de Béziers, 14-16 octobre 1994, Clavel-Lévêque (M.), Plana-Mallart (R.) (éd.), *Annales Littéraires de l'Université de Besançon*, 565, diff. de Bocard, Paris, 1995, p. 89-100.

⁴ Durand (Aline), *Les paysages médiévaux du Languedoc (X^e-XII^e siècles)*, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, 1998, coll. Tempus, 491 p., p. 246-275.

⁵ Ambert (Paul), Clauzon (Georges), « Morphogenèse éolienne en ambiance périglaciaire : les dépressions fermées du pourtour du Golfe du Lion (France méditerranéenne) », Hagedorn (H.) et Rapp (A.) (ed.), *Geomorphology and Geoecology. Climatic Geomorphology, Second International Conference on Geomorphology, Frankfurt/Main, 1989, Zeitschrift für Geomorphologie*, supplementband 82, Berlin-Stuttgart, 1992, p. 55-71 ; voir aussi : Ambert (Paul), *L'évolution géomorphologique du Languedoc central depuis le Néogène (Grands Causses méridionaux – Piémont languedocien)*, BRGM, Paris, 1994, 210 p., p. 139-150.

⁶ A. D. Hérault, 1 E 1428 à 1481, pour l'étang homonyme.

⁷ A. N., T 166 et T* 166, pour l'étang de Taraillan, à Fleury. Cf. *infra*.

plusieurs chartes qui témoignent des relations entre les communautés et les seigneurs à propos des étangs. Enfin, les sources planimétriques ont fait l'objet d'une grande attention. Les cadastres napoléoniens et les plans parcellaires des Associations Syndicales (série S), qui sont souvent dérivés des premiers, servent bien sûr de référence. Les plans d'Ancien Régime ne manquent pas. Plutôt que de plans-terriers, il s'agit de documents réalisés dans un contexte souvent judiciaire demandant une représentation figurée topographique ou parcellaire.

Aujourd'hui, les préoccupations environnementales ont stimulé un domaine d'étude – les zones humides – privilégié pour l'histoire des relations entre les sociétés et le milieu. Les travaux se multiplient, qu'il s'agisse de recherches individuelles ou de programmes d'équipe, et font que le sujet est depuis une dizaine d'années bien renouvelé⁸.

II. Le XIII^e siècle, phase essentielle de la conquête des zones humides.

La primauté du XIII^e siècle et une répartition géographique équilibrée montrent clairement que les opérations de drainage des étangs correspondent à un mouvement d'ensemble, à une phase importante dans la construction du paysage languedocien et roussillonnais. Pour autant, il est difficile d'arriver à des conclusions toujours satisfaisantes, car les sources écrites sont loin de livrer des informations précises et exhaustives. D'ailleurs, en Languedoc, seuls les étangs de Montady et d'Ouveillan⁹ ont fait l'objet de véritables études sur ce sujet.

La répartition chronologique sur la longue durée est éloquente sur la place de premier plan occupée par le Moyen Âge : 16 des 19 sites renseignés entre les vallées de l'Hérault et de l'Aude, soit 84 %, ont connu un assèchement, ou une tentative, avant le XVI^e siècle. Aucun drainage majeur d'étang n'est connu pour la période antique, mais il faut évidemment se garder d'en tirer des conclusions : l'insuffisance des recherches archéologiques sur ce milieu spécifique est probablement en cause, comme les résultats obtenus en Provence le montrent clairement¹⁰. Pour la période moderne et contemporaine, la seule grande exception est Capestang, qui n'a connu aucune tentative au Moyen Âge.

Comment se fait la répartition chronologique des assèchements médiévaux ? Les sources écrites privilégient le XIII^e siècle. En effet, les dernières opérations recensées, Marseillette en 1301 et l'étang salé d'Ouveillan en 1305, ne vont guère au-delà. Cette périodisation est sans surprise puisqu'elle s'intègre dans une phase de dynamisme économique et démographique et que la rupture du début du XIV^e siècle annonce le retournement de conjoncture accentué des décennies centrales des années 1300. Par ailleurs, le mouvement paraît bien amorcé avant 1200. Ainsi, en Roussillon, dans une chronologie très resserrée autour des années 1180, plusieurs dépressions sont exondées par les templiers entre 1182 et 1211.

La fin du XIII^e siècle marque un tournant. Les actions ne se ralentissent pas, loin de là. Elles visent même des dépressions de grandes tailles, culminant avec Marseillette en 1301. La nouveauté est plutôt dans les difficultés rencontrées. À Sigean et à Marseillette, il n'est pas possible de savoir jusqu'à quel point les dispositions prises furent exécutées, et par conséquent quels obstacles mirent un terme aux entreprises. Par contre, l'étang salé d'Ouveillan fut bien asséché en 1305 et paraît exploité au moins jusqu'en 1346, date à laquelle la documentation qui s'y rapporte disparaît, ce qui est le signe probable du proche arrêt de sa mise en valeur agraire. De même, en 1332, la tentative d'assèchement de l'étang de

⁸ Bibliographie à la fin du texte.

⁹ *Mémoires historiques sur la cure et les curés d'Ouveillan*, rédigées en 1782 par le recteur Amadou, Larguier (Gilbert) (éd.), suivi de *Un millénaire d'histoire ouveillanaise*, Lézignan, 1977, 270 p., sur les étangs et leur assèchement : p. 166-173.

¹⁰ C'est le cas de la vallée des Baux et des étangs de Saint-Blaise.

Villeneuve-de-la-Raho, au sud de Perpignan, par les cisterciens de Fontfroide, n'a pas de suite.

Ces échecs n'enlèvent rien au fait que le Moyen Âge est une période essentielle dans la transformation des zones humides, en particulier des dépressions endoréiques. L'action d'assécher et sa formalisation à travers un acte public ne signifient certes pas que la présence de l'eau est désormais entièrement contrôlée. Mais la transformation du paysage est néanmoins très significative : les plaines méditerranéennes des années 1300 ne sont plus tout à fait celles des années 1150. L'étang devient minoritaire là où il était omniprésent.

III. Nouveaux paysages et nouvelle mise en valeur. Les exemples de Pézenas, Fleury et Montady.

Parmi les dossiers abordés dans les recherches menées récemment, les étangs de Pézenas, Fleury et Montady présentent une palette assez large des modalités selon lesquelles ont été réalisés les assèchements.

a. Assécher pour créer un domaine : l'étang de Pézenas (Fig. 3)

Pézenas atteste à quel point un étang peut représenter un terroir convoité : les templiers en ont fait un domaine appelé de manière éclairante « L'Étang ». Les riches archives hospitalières¹¹ et municipales¹² permettent de suivre la genèse de ce domaine. Un long et classique conflit sur les droits de dépaissance et de justice entre la communauté et les hospitaliers arbitré par le roi, seigneur de la ville, permet de disposer pour les XIV^e et XV^e siècles de plusieurs actes détaillant les terres du domaine de l'Étang. Un accord passé sur cette question en 1467 en donne les contours¹³. Le périmètre est presque entièrement formé par le *selcle*, le « cercle » de l'étang, c'est-à-dire le chemin qui l'entoure.

En fait, l'origine et l'assise du domaine remontent au XII^e siècle, lorsqu'il est formé par les templiers avant d'être repris par les hospitaliers au début du XIV^e siècle. Mentionnés à Pézenas à partir de 1131, les templiers acquièrent les premiers terrains près de l'étang trois ans plus tard, en 1134. Mais c'est l'année 1157 qui est décisive. À la manière des cisterciens, les templiers achètent en trois actes et deux mois (d'octobre à décembre) les biens « dans l'étang, son sol et ses rives »¹⁴. Quelques années plus tard, en 1188, ils possèdent un *mansum novum de Stagno cum omnibus pertinentiis suis*¹⁵ : le domaine de la « grange de l'Étang » est créé et perdure jusqu'à la Révolution. Par conséquent, c'est au milieu du XII^e siècle qu'il se forme définitivement. Les achats planifiés des hospitaliers se prolongent sans aucun doute par une politique de mise en valeur. Seigneurie inféodée des vicomtes Trencavel au XII^e siècle, comme la ville de Pézenas, l'étang est à l'évidence alors toujours en eau. La mention de « l'étang, son sol et ses rives » en 1157 ne laisse guère de doute de ce point de vue. Par contre, aucun texte ultérieur ne mentionne l'étang de telle manière que son remplissage soit mis en évidence. Plusieurs éléments invitent à proposer la seconde moitié du XII^e siècle ou le tout début du XIII^e pour son drainage, sans qu'il soit pour autant explicitement attesté avant 1300.

¹¹ A. D. Haute-Garonne, H Malte Pézenas.

¹² A. M. Pézenas, essentiellement layette 12, liasse 1, relative au domaine de l'Étang. Analyses souvent très complètes dans l'inventaire Resseguier (XVIII^e siècle).

¹³ A. M. Pézenas 12, 1, pièce 16 ; Resseguier 1365.

¹⁴ A. D. Haute-Garonne, H Malte Pézenas 4, n° 3, 5 et 6.

¹⁵ *idem*, n° 2. Par *mansum*, il faut probablement comprendre les bâtiments d'exploitation (la commanderie est à Pézenas même) et les terres attenantes.

C'est avec les templiers que l'étang devient le centre d'un domaine exploité en faire-valoir direct, comme une « réserve » seigneuriale, mais il ne faudrait pas céder à une erreur d'interprétation. Tout laisse entendre que les religieux militaires ne sont pas intéressés par le milieu palustre, mais par sa transformation en bonnes terres à céréales et à pâturages : l'étang ne devient un domaine que pour disparaître¹⁶ ! C'est le paradoxe du nom du domaine, « l'Étang », qui illustre toute la prudence avec laquelle il faut se servir des toponymes.

b. Assécher et mettre en tenures : l'étang de Taraillan à Fleury-d'Aude (Fig. 4)

L'étang de Taraillan a été asséché entre 1281 et 1286 par Amalric de Narbonne, seigneur de Pérignan¹⁷-Fleury et fils du vicomte de Narbonne Amalric (I^{er}). Il procède à une répartition différenciée des nouvelles terres qui aménage l'étang en trois espaces bien définis :

- au nord et au centre, la part principale qu'Amalric conserve dans un premier temps en réserve (comme les templiers de Pézenas), puis, en 1301, accense en lots à 55 habitants de Fleury,

- plus au sud, la part concédée dès 1281 en un seul lot à un bourgeois narbonnais, à l'origine de l'actuel domaine de Taraillan,

- tout au sud, la plus petite part, attribuée à un vassal d'Amalric, le seigneur de Marmorières¹⁸.

Les différents modes d'attribution se répercutent sur le paysage nouvellement transformé. Le domaine bourgeois de Taraillan, tenu par un seul propriétaire, est subdivisé uniquement en fonction des nécessités hydrologiques et de l'exploitation des parcelles. Il est identifié par de grandes parcelles géométriques de dimensions et de formes variables. Par contre, la partie accensée aux villageois de Fleury est un lotissement agraire délimitant plusieurs dizaines de tenures. Le plan parcellaire du début du XIX^e siècle distingue nettement l'espace alloti. L'étang se singularise par sa forme ovale, soulignée par le « cercle », fossé ou chemin, et dont l'axe structurant est un grand fossé d'orientation sud-ouest – nord-est drainant de part et d'autre deux séries de fossés secondaires. La régularité des parcelles au nord et au centre est tout à fait nette. Des plans accompagnant des baux *a nouvel acapte* en 1514 et 1616¹⁹ confirment l'ancienneté de la morphologie parcellaire et son origine dans l'accensement collectif de 1301.

Ainsi, le drainage de l'étang de Taraillan a donné naissance à un paysage agraire original qui intègre deux composantes. La structure en fossés est classique pour les dépressions endoréiques : un cercle et un canal central collectent les fossés secondaires. Se greffe sur cette armature un réseau de parcelles agraires délimitées par des fossés. Il répond ainsi aux nécessités du milieu humide. Ce parcellaire planifié tranche avec celui qui l'environne, composé de parcelles trapues et irrégulières, fruit d'une lente évolution. Taraillan témoigne ainsi des capacités de la société médiévale à organiser l'espace humide dans une perspective agraire collective. Il est le pendant et le contemporain des lotissements agraires des bastides et participe à cet effort de restructuration de l'espace rural.

c. Assécher et mettre en concession : l'étang de Montady (Fig. 5)

¹⁶ Les templiers roussillonnais font de même dans les années 1180 : *cf. supra*.

¹⁷ Ancien nom de Fleury-d'Aude jusqu'au début du XIX^e siècle.

¹⁸ Petite localité sur le versant méridional de l'étang, désertée à l'époque moderne.

¹⁹ A. N., T 166 / 38, liasse 48.

Si le parcellaire de l'étang asséché de Taraillan est la synthèse de préoccupations environnementales et agraires, l'ancien étang de Montady force l'admiration devant la géométrie parfaite de son parcellaire. Considéré à juste titre comme un paysage rural exceptionnel, il est composé de triangles effilés dont les pointes convergent au centre pour dessiner une « roue » quasi-circulaire. L'entreprise est remarquable par son ampleur, près de 425 ha, avec des limites parcellaires rectilignes allant jusqu'à 1,5 km de longueur, mais aussi par les aménagements hydrauliques qui présentent une réelle originalité. Des fossés bordent les parcelles triangulaires pour amener l'eau dans un fossé circulaire, le *redondel*, à 160 m du centre de l'étang. Trois canaux principaux, appelés comme ailleurs *mairouals* ou *maires*, drainent les ruisseaux du bassin de l'étang jusqu'au canal principal, le *grand mairoual* ou *grande maire*, qui est chargé de l'évacuation de l'ensemble du réseau. Autre prouesse : l'aqueduc quitte l'étang au sud par une galerie souterraine de 1360 m sous la colline de l'*oppidum* d'Ensérune afin de rejoindre les étangs de Poilhes et de Capestang, après un parcours de plus de 4 km. L'assèchement est mis en relation avec une charte du viguier de l'archevêque de Narbonne de 1247²⁰. Des concessionnaires reçoivent le droit d'effectuer les travaux nécessaires dans le ressort de ses terres (Nissan, Poilhes) pour creuser le grand fossé destiné à assécher l'étang. Ces concessionnaires ne sont pas les futurs exploitants, comme les villageois de Fleury, mais essentiellement des bourgeois de Béziers. Les maîtres de l'étang, les seigneurs de Colombiers et de Montady, et celui des terres proches, l'archevêque de Narbonne, les chargent des travaux d'assèchement. Les concessionnaires, dont l'objectif est spéculatif, mettent ensuite en culture les nouvelles terres par des exploitants qui leur versent des droits.

Par contre, restent dans l'ombre quelques points majeurs. En particulier, est-il possible de mettre au jour la genèse et les règles de l'agencement des parcelles qui déroutent par leur densité, mais aussi par une géométrie rayonnante peu courante en matière de planification ?

Au XVI^e seulement, en 1505, apparaît le terme de « pointe » de terre (*puncta*) pour qualifier les parcelles de l'étang et donc attester leur forme triangulaire²¹. Il faut en effet souligner la rareté des documents médiévaux. Les inventaires modernes des archevêques de Narbonne et surtout du chapitre Saint-Nazaire de Béziers, qui devient seigneur de Montady au XVII^e siècle, sont utiles, mais ils ne fournissent que des analyses. Une enquête dans les archives notariales biterroises permettrait peut-être de trouver des mentions de transactions.

Cette création du milieu du XIII^e siècle, vraisemblablement entre 1247 et 1268, a ceci de remarquable qu'elle obéit à une régularité géométrique parfaite. La rectitude des lignes et des orientations du parcellaire rayonnant est évidente. L'agencement des parcelles l'est moins, masqué par la multitude des pointes et la variété actuelle de leurs dimensions. Si cette complexité est en partie redevable à l'évolution des propriétés, il est plus difficile de mettre au jour le principe de division qui a été suivi. Que disent les textes ? En 1545, le premier dénombrement conservé des pointes de l'étang en comprend 124,5²². Par division, cela ferait 2,9° par pointe. Est-il possible de réaliser une analyse métrologique du parcellaire pour valider l'hypothèse d'une unité de base de 2,9-3° proposée par la documentation écrite ? Même si le cadastre napoléonien est mal adapté, car la mesure des angles ne peut être exacte avec des valeurs de quelques degrés et la tolérance d'erreur rend aléatoire le traitement des données, les calculs effectués sont à prendre comme une première tentative.

La majorité des mesures s'échelonne entre 3° et 9° (86 %). L'angle de l'unité de base envisagée (2,9-3°) est l'une des mesures les mieux représentées (10,6 %). Avec les multiples

²⁰ A. M. Capestang, AA2 (manquant) et A. D. Hérault, G 61, f° 402-406. Larges extraits dans Bourin-Derruau (Monique), *Villages médiévaux en Bas-Languedoc : genèse d'une sociabilité (Xe-XIVe siècle)*..., t. II, p. 348-349.

²¹ A. D. Hérault, G 56, f° 115r.

²² A. D. Hérault, G 57, f° 514v.

et sous-multiples de 3° (1,5°, 4,5°, 6° et 9°), ce système représenterait plus du tiers (36,3 %) de l'ensemble. L'hypothèse est par conséquent que la « pointe » serait non seulement l'expression d'une forme, mais aussi l'unité de base de l'organisation métrologique de l'étang. Il faut pourtant émettre au moins deux réserves. La première est que le module est arrondi à 3°, alors que les textes donnent 2,9° : pour les multiples et les sous-multiples, l'écart s'agrandit progressivement. D'autre part, d'autres mesures sont très présentes, comme 4°, 5°, 7° et ne paraissent pas entretenir de relations simples avec le système proposé. S'il est donc possible que la géométrie de l'étang de Montady puisse répondre à une régularité fondée sur les « pointes », parcelles limitées par les fossés longitudinaux, avec un angle au centre d'environ 3°, il ne s'agit encore que d'une hypothèse.

Le parcellaire de l'étang de Montady est tout à fait remarquable et exceptionnel par son ampleur, quelles que soient les incertitudes sur sa genèse. C'est un témoignage original et précieux du savoir des arpenteurs et des hydrauliciens du XIII^e siècle, un témoignage qui s'intègre par ailleurs dans ces grands aménagements de l'espace au XIII^e siècle : les parcellaires agraires et urbains de nombreuses villeneuves, mais aussi les lotissements des quartiers neufs en ville donnent l'occasion aux spécialistes d'exercer leurs talents à la même époque. Si la grande régularité géométrique de toutes ces entreprises est leur point commun, la spécificité de Montady est d'avoir conçu un paysage selon un schéma radial qui affecte le réseau de drainage et le parcellaire. Alors que le canevas orthogonal ou laniéré est le principe régulateur de la plupart des créations paysagères contemporaines, Montady propose un autre modèle d'aménagement. Apparemment sans lendemain : Montady ou l'utopie d'un XIII^e siècle conquérant²³ ?

Conclusion

Les paysages et les nouveaux parcellaires issus de l'assèchement des étangs résultent d'une action sur le très long terme, depuis l'Antiquité à nos jours. Il ne s'agit pas pour autant d'un mouvement unilatéral, condamnant en quelque sorte les espaces humides à une éradication inéluctable dans un affrontement entre nature et culture. Aussi bien en Languedoc que dans toute l'Europe, le comportement des populations est conjoncturel, répond à des choix différents suivant le moment et le lieu, prend en compte des facteurs économiques, sociaux et probablement aussi naturels, bioclimatiques et hydrologiques en particulier. Pendant le Moyen Âge, les comportements paraissent avoir fortement évolué. Jusqu'au XI^e siècle, l'exploitation du milieu l'emporte sans modification profonde de l'environnement, si ce n'est par des drainages régulant la présence de l'eau. De la seconde moitié du XII^e siècle au début du XIV^e, l'attitude change profondément en Languedoc : les étangs continentaux sont perçus comme un espace à transformer et à intégrer autrement dans l'agrosystème avec une perspective de production qui est dans un premier temps surtout céréalière. Leur drainage est à l'origine d'un paysage original dont l'empreinte est toujours bien visible aujourd'hui et constitue un héritage des siècles médiévaux dont la qualité patrimoniale mérite d'être prise en compte²⁴.

²³ Depuis 2004, un Projet Collectif de Recherche (Ministère de la Culture, DRAC Languedoc-Roussillon) a été mis en place : « Autour de l'étang de Montady. Espace, environnement et mise en valeur du milieu humide en Languedoc, des *oppida* à nos jours. » (dir. J.-L. Abbé et P. Portet).

²⁴ Seul, l'étang de Montady est un site classé depuis 1974.

BIBLIOGRAPHIE

Abbé (Jean-Loup), « Aménager l'environnement au Moyen Âge : les entreprises d'assèchement des étangs languedociens (Biterrois et Narbonnais). », Fouache (É) (ed.), *The Mediterranean World Environment and History*, Colloque international *Environmental Dynamics and History in Mediterranean areas*, Paris, Université de Paris-Sorbonne, 24-26 avril 2002, IAG Working Group on Geo-archaeology Symposium Proceedings, Elsevier SAS, Paris, 2003, 485 p., p. 419-428.

Id., *Société, espace et parcellaire. Contribution à l'étude de l'aménagement de l'espace en Languedoc au Moyen Âge (XIIe-XVe siècle)*, dossier d'habilitation à diriger les recherches, Université de Toulouse II-Le Mirail, 2004.

Abbé (Jean-Loup), Portet (Pierre), « Assécher un étang en Languedoc au Moyen Âge : techniques et parcellaire. L'exemple emblématique de Montady (Hérault). », Helmig (G.), Scholkmann (B.), Untermann (M.) (eds.), *Centre, Region, Periphery, Medieval Europe Basel 2002, 3rd international conference of medieval and later archeology*, (Bâle, 10-15 septembre 2002), Hertingen, 2002, 3 vol., 607, 435 et 439 p., vol. 3, p. 33-39.

Ambert (Paul), Cluzon (Georges), « Morphogenèse éolienne en ambiance périglaciaire : les dépressions fermées du pourtour du Golfe du Lion (France méditerranéenne) », Hagedorn (H.) et Rapp (A.) (ed.), *Geomorphology and Geoecology. Climatic Geomorphology, Second International Conference on Geomorphology, Frankfurt/Main, 1989, Zeitschrift für Geomorphologie*, supplementband 82, Berlin-Stuttgart, 1992, p. 55-71.

Bourin-Derruau (Monique), *Villages médiévaux en Bas-Languedoc : genèse d'une sociabilité (Xe-XIVe siècle)*, L'Harmattan, Paris, 1987, 2 vol, 338 et 470 p.

Burnouf (Joëlle), Leveau (Philippe) (dir.), *Fleuves et marais, une histoire au croisement de la nature et de la culture. Sociétés préindustrielles et milieux fluviaux, lacustres et palustres : pratiques sociales et hydrosystèmes*, CTHS, Paris, 2004, 493 p.

Caucanas (Sylvie), « Assèchements en Roussillon (XIIe-XIVe siècles) », Sénac (P.) (éd.), *Histoire et archéologie des terres catalanes au Moyen Âge*, Presses Universitaires de Perpignan, Perpignan, 1995, 445 p., coll. Études, p. 269-278.

Durand (Aline), *Les paysages médiévaux du Languedoc (Xe-XIIe siècles)*, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, 1998, coll. Tempus, 491 p.

Leveau (Philippe), « Milieu et sociétés dans la vallée des Baux », Bravard (J.-P.), Prestreau (M.) (éd.), *Dynamiques du Paysage. Entretiens de Géoarchéologie, Table ronde de Lyon, 17-18 nov. 1995*, DARA, Lyon, 1997, p. 203-217.

Martin (Jean-Marie) (éd.), *Zones côtières littorales dans le monde méditerranéen au Moyen Âge : défense, peuplement, mise en valeur. Castrum 7, Actes du colloque international de Rome, 23-26 octobre 1996*, École française de Rome et Casa de Velázquez, Rome-Madrid, 2001, 576 p.

Puig (Carole), *Les campagnes roussillonnaises au Moyen Âge : dynamiques agricoles et paysagères entre le XII^e et la première moitié du XIV^e siècle*, thèse de doctorat, Université de Toulouse-Le Mirail, 2003.

Trément (Frédéric), *Archéologie d'un paysage. Les étangs de Saint-Blaise (Bouches-du-Rhône)*, Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 1999, DAF n° 74, 314 p.

FIGURES

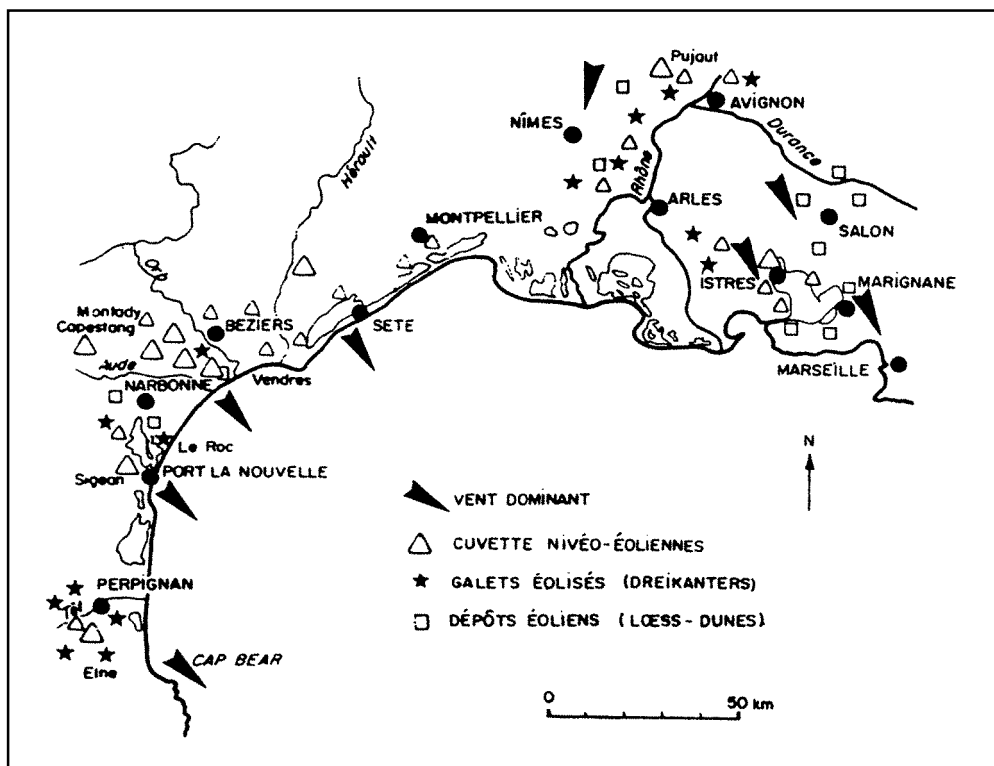


Fig. 1. Formations éoliennes en France méditerranéenne.

D'après P.Ambert et G. Clauzon, « Morphogenèse éolienne en ambiance périglaciaire : les dépressions fermées du pourtour du Golfe du Lion (France méditerranéenne) »...

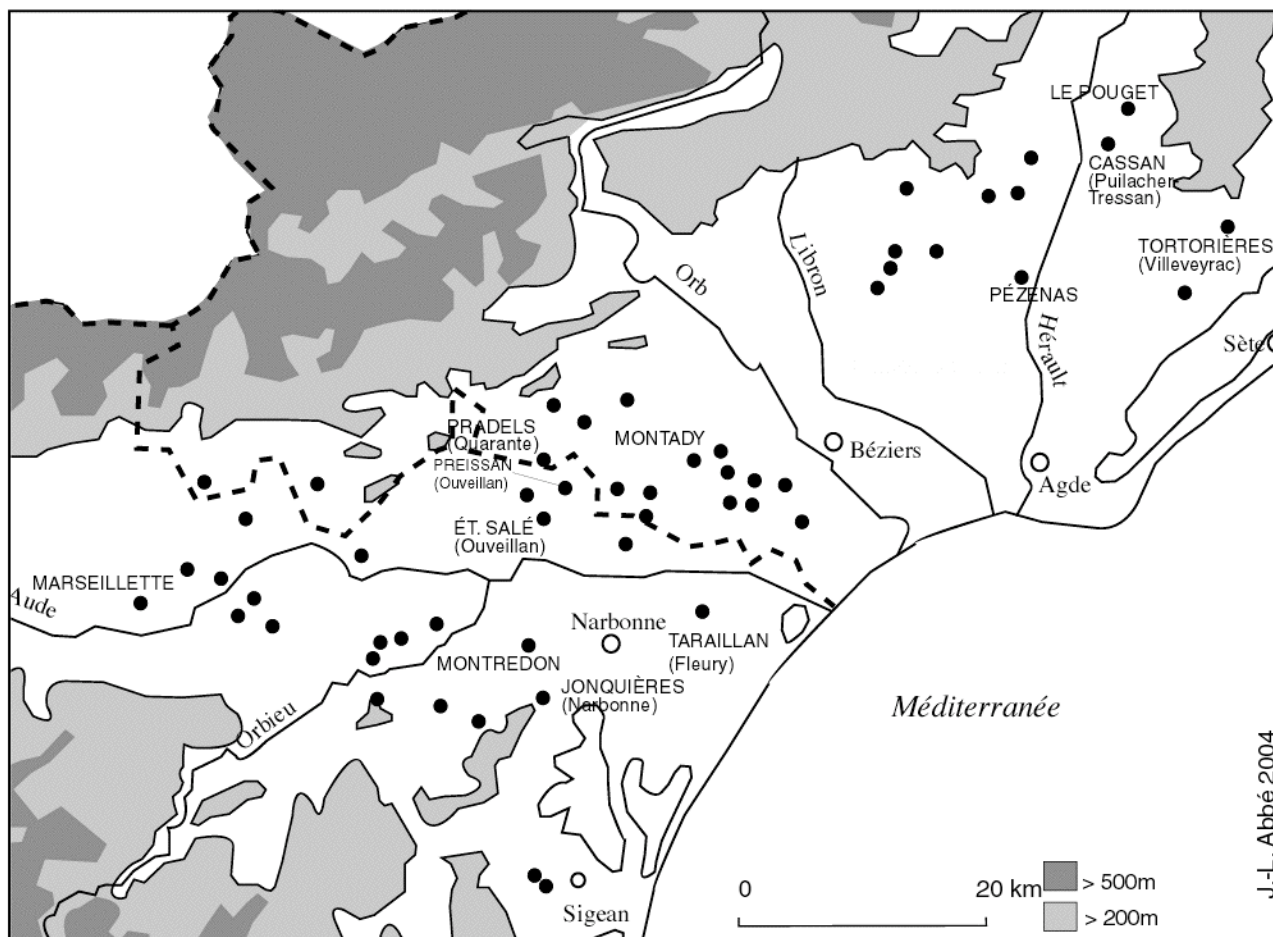


Fig. 2. Les principaux étangs asséchés en Languedoc central.



Fig. 3. L'étang de Pézenas et le domaine hospitalier de L'Étang.

D'après le plan cadastral de 1827, les cartes IGN au 25 000e 2644 O et 2645 ET et la carte géologique au 50 000e Pézenas.

- : > 75 m
 : > 25 m
 : dépression fluvio-lacustre (Flyz)
 : fossé mayral
 : limites communales
- : limites du domaine de L'Étang appartenant à l'ordre de Malte à la fin du XVIIIe siècle (Atlas 'terrier', A. M. Pézenas).

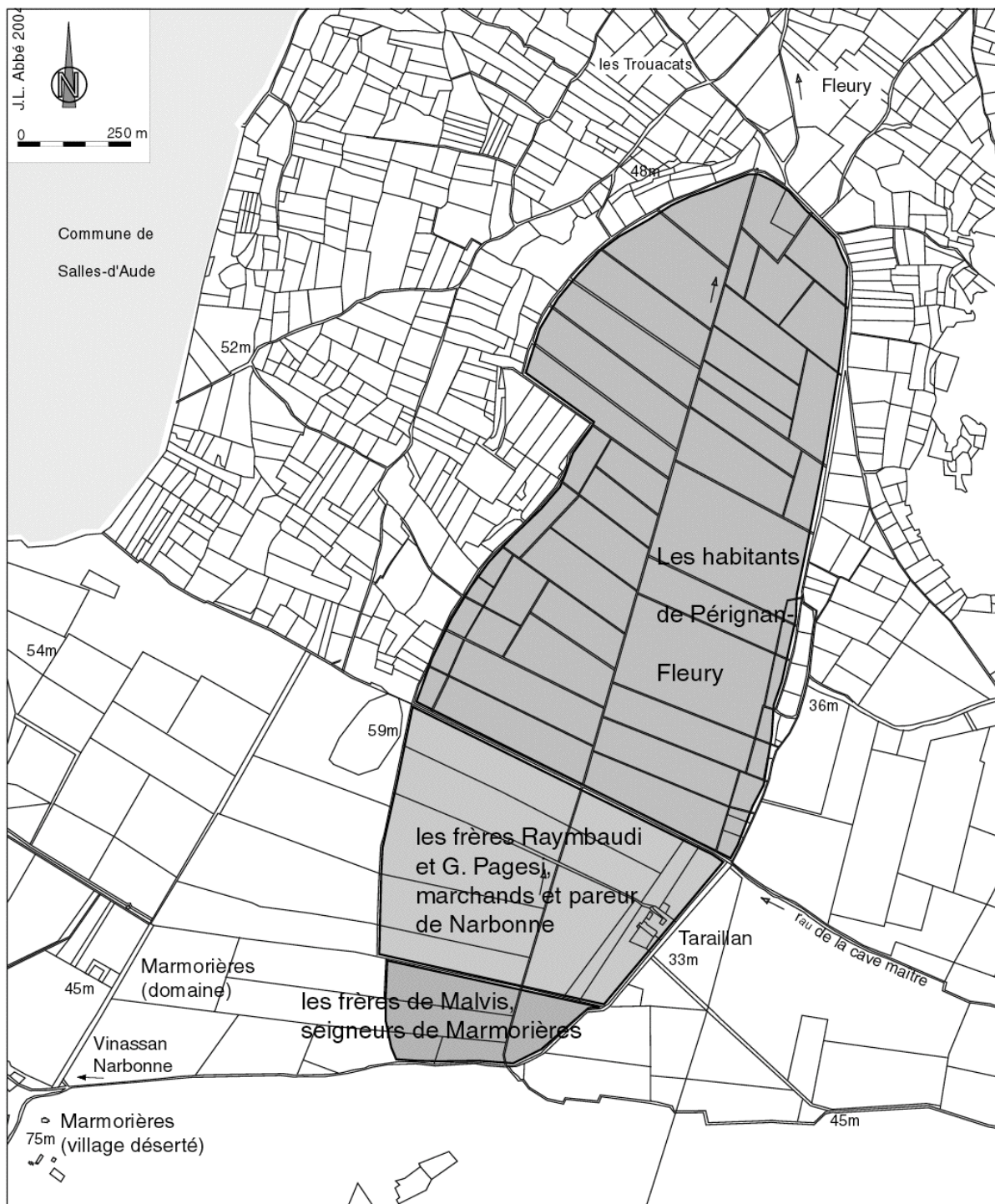


Fig. 4. L'étang asséché de Tarailan (Fleury-d'Aude - Vinassan) en 1301. Plans parcellaires du début du XIX^e siècle.

